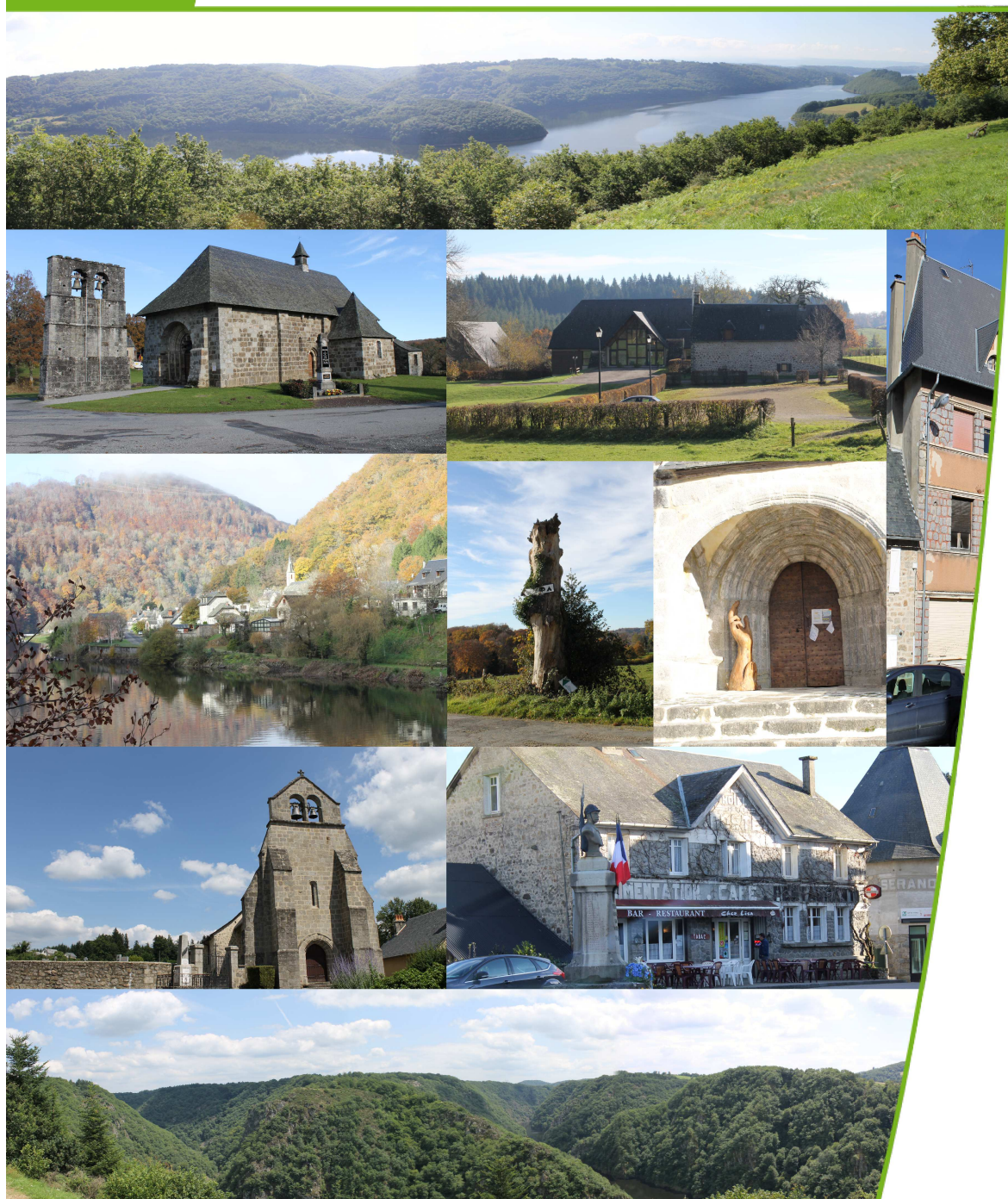


Bort-les-Orgues / Neuvic

***Point de vue de l'Etat sur le
développement durable du territoire***

Mars 2015



Direction Départementale des Territoires
de la Corrèze
www.correze.gouv.fr


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

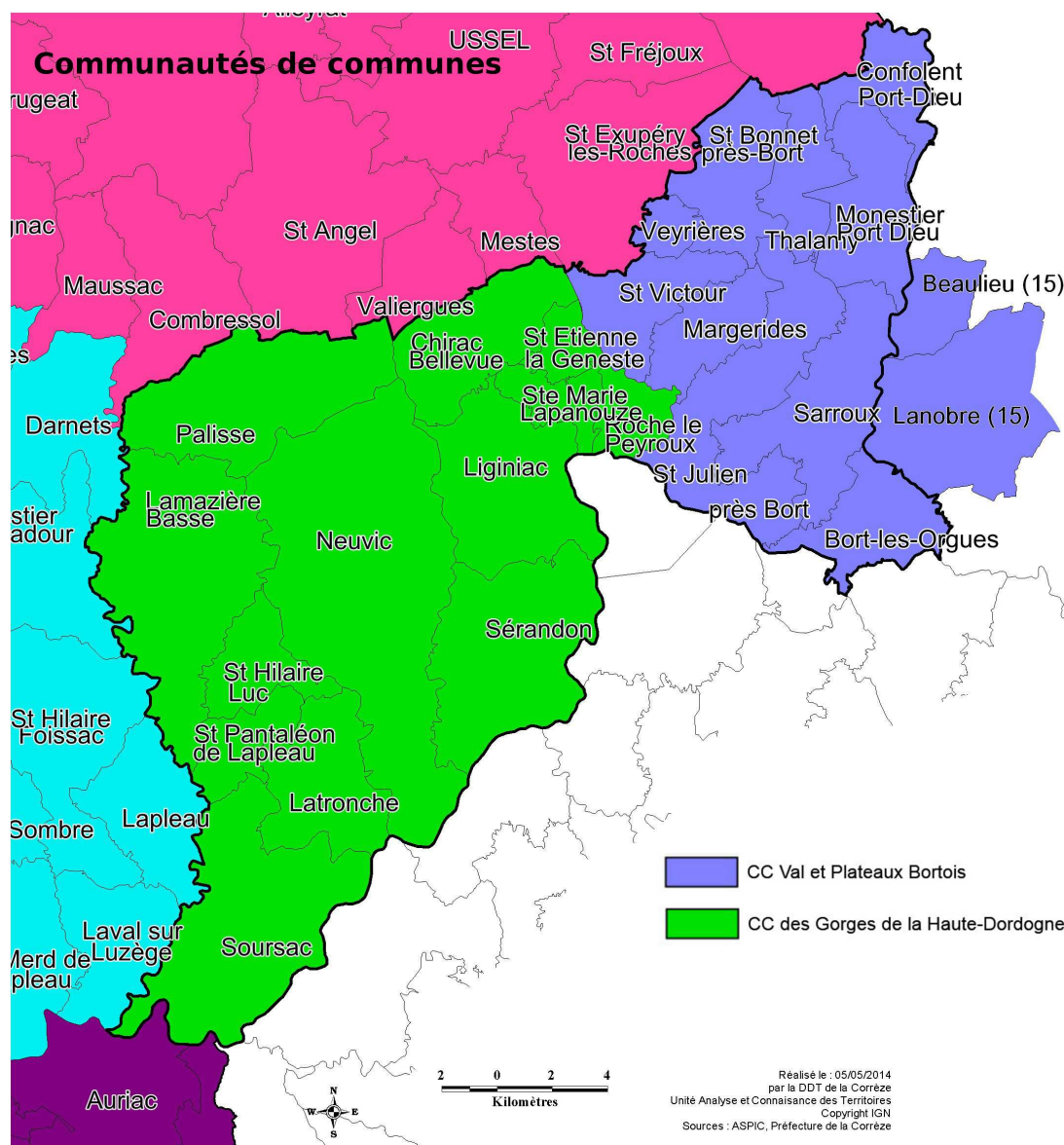
PRÉFET DE LA
CORRÈZE

Table des matières

1 - PRÉAMBULE.....	3
2 - UN TERRITOIRE OUVERT EN DIRECTION DU CANTAL.....	3
3 - UN TERRITOIRE QUI PERD SES HABITANTS.....	4
4 - AMÉNAGEMENT ET FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE.....	6
4.1 - De nombreux équipements et services disponibles sur le territoire.....	6
Pérenniser l'offre de garde et de scolarisation pour la petite enfance.....	7
Développer l'accès mobile 3G sur une plus grande partie du territoire, notamment les secteurs bâtis et les principaux sites touristiques.....	7
Remplir les ZA existantes avant d'en créer d'autres.....	7
4.2 - Une économie présentielle importante.....	8
4.3 - Un tourisme « vert » dans un cadre préservé.....	8
5 - HABITAT, UN PARC DE GRANDS LOGEMENTS ANCIENS AVEC DE NOMBREUSES RÉSIDENCES SECONDAIRES.....	9
5.1 - Des résidences principales plus nombreuses à Bort-les-Orgues et une vacance bi-polarisée.....	9
5.2 - Des résidences secondaires présentes sur tout le territoire.....	9
5.3 - La rénovation énergétique des logements anciens, un enjeu durable.....	9
5.4 - Une urbanisation diffuse.....	9
6 - AGRICULTURE, UN ENJEU POUR LA VIE LOCALE.....	10
7 - LA FORÊT, UN ATOUT ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE.....	11
8 - PROTECTION DES ESPACES NATURELS REMARQUABLES.....	13
8.1 - Une biodiversité riche à préserver.....	13
8.2 - Garantir un bon état écologique des cours d'eau.....	14
9 - UNE ALIMENTATION EN EAU POTABLE (AEP) AUX MULTIPLES RESSOURCES.....	16
10 - UN RISQUE TECHNOLOGIQUE MAJEUR : LA RUPTURE DE BARRAGE.....	17
10.1 - Un aléa hétérogène de retrait-gonflement des sols argileux.....	18
11 - CARTE DES ENJEUX PRINCIPAUX.....	19

1 - Préambule

Ce document recense les principaux enjeux que les services de l'Etat ont identifiés pour la conduite des politiques publiques sur le territoire (qu'elles soient de compétence Etat ou collectivités). Cette synthèse est issue d'un travail de diagnostic réalisé sur la base de données statistiques publiques et de dire d'experts des services de l'Etat.

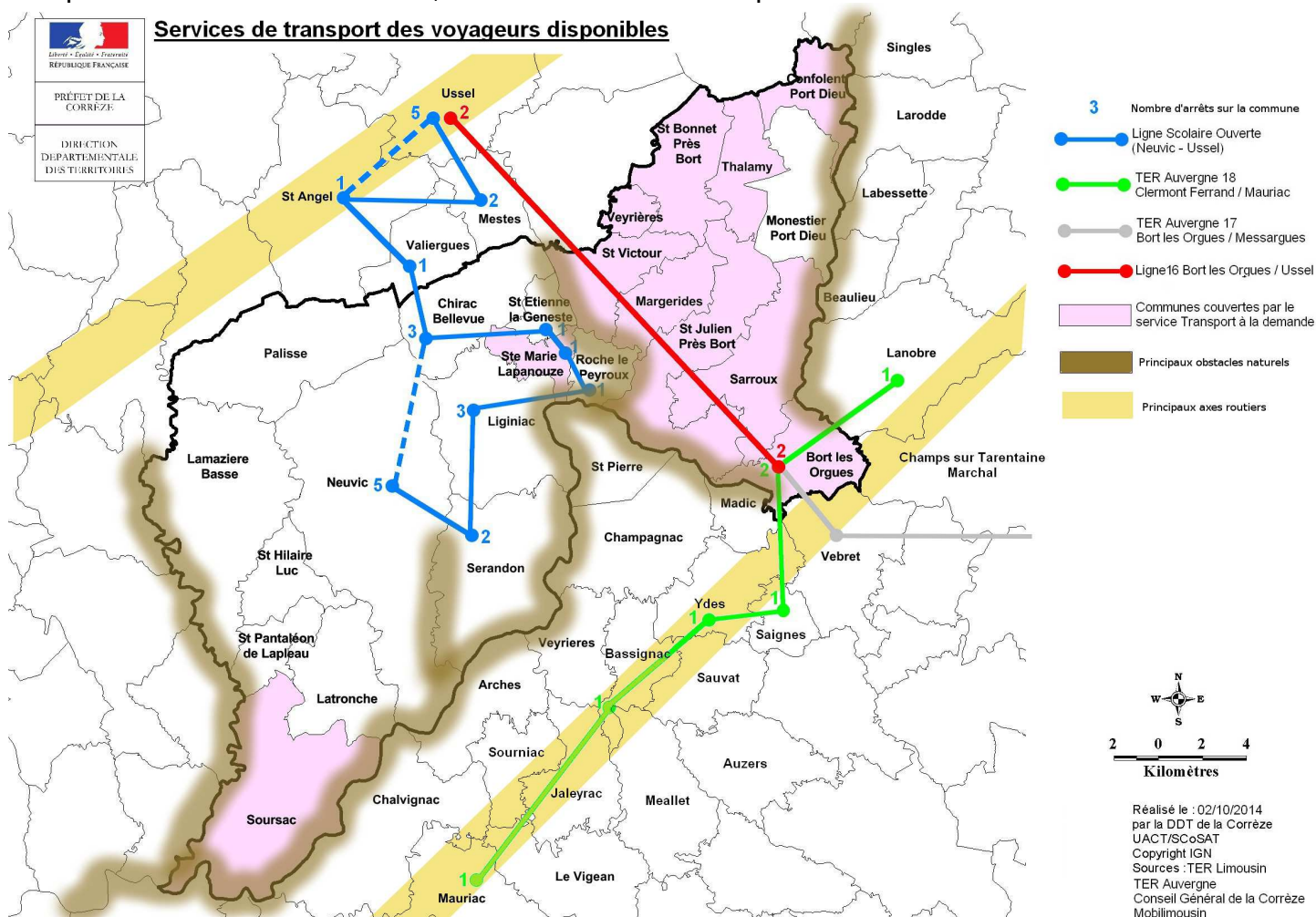


Le territoire comptabilise **9 375 habitants en 2011** (3,9 % de la population corrézienne). Les communes de **Bort-les-Orgues et de Neuvic concentrent la moitié de la population**. Le territoire couvre 496 km² (8,5% de la superficie du département) pour une densité de **19 habitants par km²** contre 42 hab/km² au niveau départemental. Le périmètre d'étude de ce diagnostic intègre les cantons de Bort-les-Orgues et de Neuvic.

2 - Un territoire ouvert en direction du Cantal

Le territoire étudié est situé entre l'axe routier Bordeaux Clermont-Ferrand via l'A89 (desservi par les échangeurs 22, 23 et 24) au nord et la vallée de la Dordogne au sud qui contraint énormément les déplacements du fait de son relief accidenté. Les routes départementales D16, D20, D27, D45, D979, D982 et D991 assurent le maillage routier qui est le principal moyen d'accès au territoire. Cependant, la topographie des gorges creusées par les affluents de la Dordogne, mais aussi les conditions météorologiques rendent l'utilisation du réseau routier plus difficile.

Le territoire se situe dans un « entre-deux » sous l'influence du bassin de vie d'Ussel et de plusieurs petits pôles d'espaces ruraux : Bort-les-Orgues, Égletons, Mauriac et Neuvic. Bort-les-Orgues est une porte d'entrée vers le Cantal, son aire d'influence est pour moitié corrézienne et cantalienne.



Point de vue de l'Etat

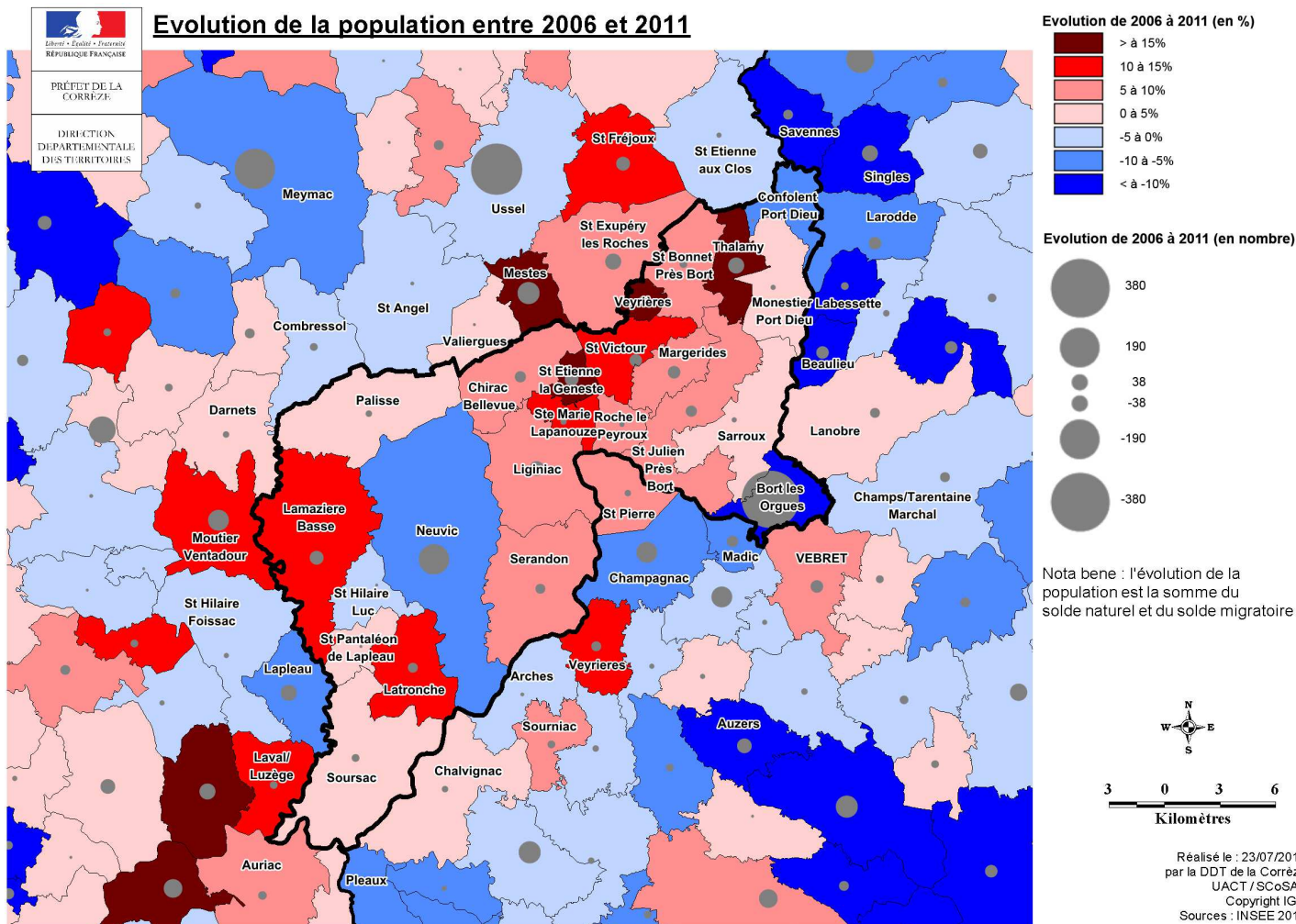
- Maintenir l'offre de transport en commun à Bort-les-Orgues et à Neuvic
- Développer des solutions de transports innovantes (auto-stop participatif, covoiturage..)

3 - Un territoire qui perd ses habitants

La densité est faible **20 habitants par km²** (42 hab/km² en Corrèze). Le périmètre d'étude est marqué par une plus forte densité de population sur la commune de **Bort-les-Orgues, plus de 100 habitants au km²**. La seconde commune pôle **Neuvic**, du fait de sa grande superficie, affiche **une densité comprise entre 20 et 50 habitants au km²**.

A l'opposé de la dynamique départementale qui affiche un gain de population de 1 % environ entre 2006 et 2011, le territoire affiche une baisse de près de 2 % sur la même période soit 183 habitants en moins. Ce phénomène est marqué par une baisse sensible des habitants des 2 communes « pôles » du territoire, Bort-les-Orgues -11 % et Neuvic -6 %, couplé à des gains de population sur les petites communes. Le territoire affiche un solde naturel négatif presque trois fois plus important (-4,2 %) que la moyenne départementale. Enfin, **l'indice de jeunesse est faible** sur la grande majorité des communes du territoire : le vieillissement de la population est à prendre en compte.

Le territoire souffre d'un **déficit des catégories des jeunes et des actifs agés de 30 à 44 ans**. On recense une **part importante de personnes du 3ème âge équivalente à la Corrèze**.



Entre 2006 et 2011 le nombre de famille du périmètre d'étude reste stable et représente 57 % des ménages. Le taux de ménages composé d'une seule personne baisse. De plus, le revenu net déclaré moyen en 2011 au niveau départemental est 22315€ tandis que le territoire propose une moyenne de 18645€ sur la même année. On notera enfin que toutes les communes affichent un revenu net moyen inférieur à la moyenne corrézienne.

En résumé pour la démographie et les revenus

- Un territoire sous l'influence de Bort-les-Orgues, d'Ussel, de Neuvic, de Mauriac et d'Egletons.
- Un territoire sous l'influence de plusieurs bassins de vie et sans axe « national »
- 2 communes pôles (Bort-les-Orgues et Neuvic) qui représentent 50 % de la population du périmètre d'étude
- Un territoire qui perd globalement des habitants. Bort-les-Orgues et Neuvic perdent des habitants alors que les petites communes en gagnent
- Un solde naturel négatif sur une majorité des communes
- Un gain de population nouvelle qui profite aux « petites » communes notamment celles proches de l'aire urbaine d'Ussel
- Une densité de population faible
- Une population vieillissante dont le nombre de ménages d'une personne augmente (1 ménage sur 2 à Bort-les-Orgues et Neuvic)
- Une évolution hétérogène de la taille des ménages et une part des familles stable
- Un nombre de familles stable
- Une population aux revenus globalement faibles, un foyer sur deux à Neuvic et à Bort-

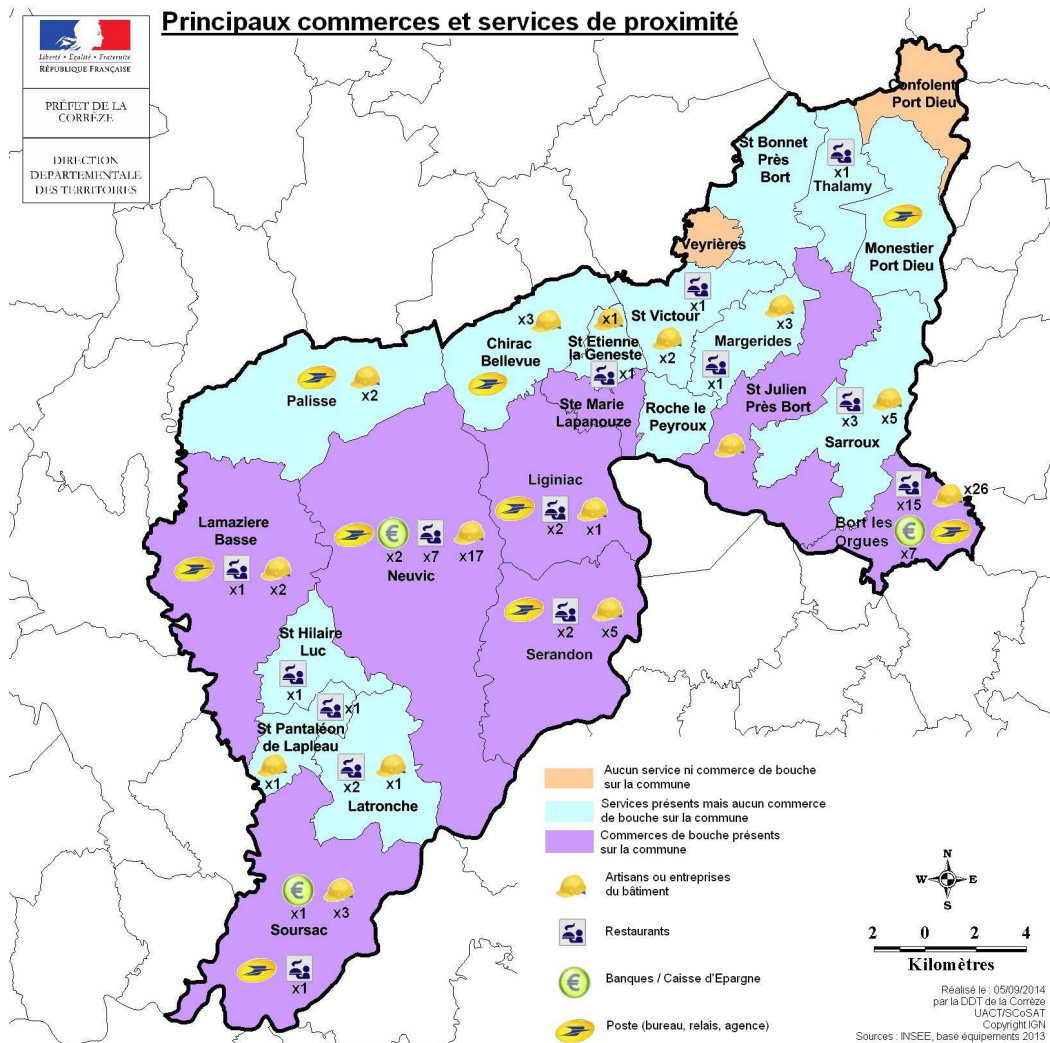
les-Orgues est non-imposable

- Des revenus médians par unités de consommation hétérogènes
- Une présence plus marquée de bénéficiaires des minima sociaux dans le canton de Bort-les-Orgues qui est marqué par la présence de nombreux établissements médicaux

4 - Aménagement et fonctionnement du territoire

4.1 - De nombreux équipements et services disponibles sur le territoire

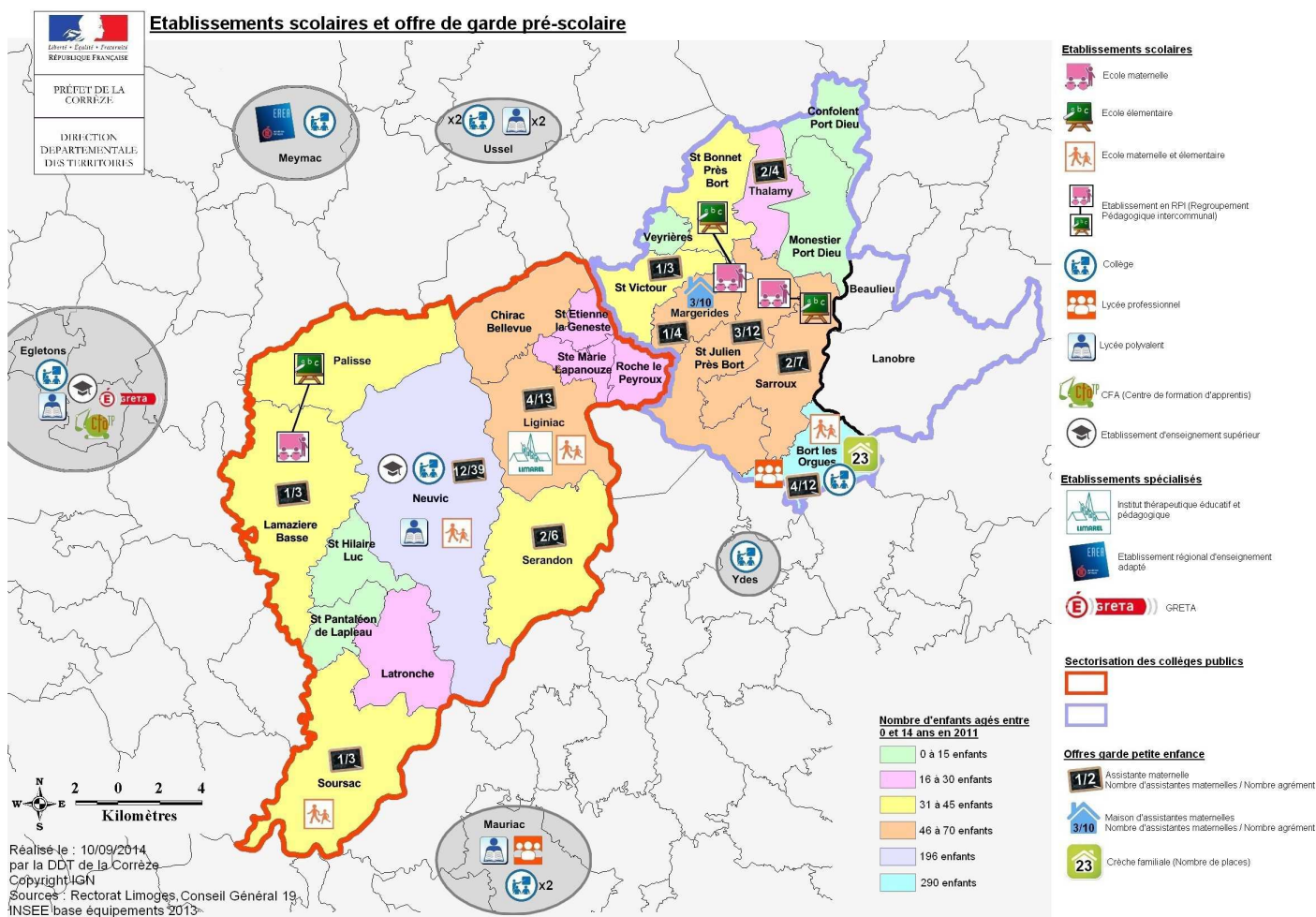
L'inventaire des équipements des différentes gammes, hors catégorie de la santé, met en avant la **présence sur le territoire de tous les services de la gamme de proximité**. Les communes de Bort-les-Orgues et de Neuvic concentrent 56 % de ces services. Le territoire peut également bénéficier des offres d'Ussel et des communes cantaliennes.



De nombreuses zones bénéficient d'un débit théorique ADSL >5 mégabits mais il existe également plusieurs zones blanches ADSL ou proposant un niveau de service faible sur le territoire. Malgré l'implantation de plusieurs pylônes sur le territoire, la couverture Wimax reste relativement faible et ne couvre pas l'ensemble des zones inéligibles au haut débit sur le territoire. Le périmètre d'étude semble proposer une couverture 3G importante. Si une majorité du territoire est desservie par au moins deux opérateurs, on dénombre plusieurs zones où il n'y en a qu'un seul.

Le territoire propose de nombreuses solutions d'accueil pour la petite enfance non scolarisée : crèche familiale de Bort-les-Orgues, maison d'assistantes maternelles à Margerides, les assistant(e)s maternelles agréées « traditionnelles ». On observe une offre importante d'établissements scolaires du premier degré et quelques offres d'enseignements du second degré. Le territoire est marqué par

la faible offre d'enseignement général et technologique : on ne dénombre aucun lycée d'enseignement général et technologique sur le territoire, seule une section est présente à Neuvic.



L'offre en services de santé pour la population est relativement importante. En plus de l'hôpital de Bort les Orgues, le territoire sera maillé par 2 maisons de santé pluridisciplinaires (Bort-les-Orgues et Neuvic). L'offre de soins libérale, médecine générale ou bien encore dentiste, exerce un phénomène d'attraction sur les communes cantaliennes. On relève un nombre important d'établissements de santé dédiés aux personnes âgées et handicapées.

Enfin, **toutes les ZA n'affichent pas complet**, le périmètre d'étude est à proximité de territoires plus proche des axes structurants et dotés de plusieurs zones d'activités (Égletons, Meymac, Ussel).

Point de vue de l'Etat

- Poursuivre les actions en faveur des personnes âgées (maintien à domicile, portage des repas, transport, ...),
- Anticiper le vieillissement des médecins en favorisant les installations grâce aux maisons de santé pluridisciplinaires
- Maintenir les commerces et services de proximité présents, notamment ceux en dehors des communes pôles
- Faciliter l'accès aux commerces et services de la gamme supérieure d'Ussel et Meymac aux personnes peu mobiles
- Pérenniser l'offre de garde et de scolarisation pour la petite enfance
- Assurer un accès au haut débit dans les secteurs bâtis existants et les principaux sites touristiques
- Développer l'accès mobile 3G sur une plus grande partie du territoire, notamment les secteurs bâtis et les principaux sites touristiques
- Remplir les ZA existantes avant d'en créer d'autres

4.2 - Une économie présentielle importante

Au 31 décembre 2011, le territoire compte 1266 établissements, 4,7% du nombre d'établissements du département, dont 76 % qui ne comptent aucun salarié. Le secteur agricole qui représente 36 % des établissements et ne concentre que 2 % des effectifs salariés. Enfin, le secteur proposant le plus d'emplois offerts est celui de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale (1100).

En 2011, 54 % des établissements du territoire font partie de l'économie non-présentielle. Dans un contexte de diminution de 4,6 % du nombre d'emplois sur le territoire, on peut constater que 65% des emplois du périmètre d'étude sont issus de la sphère présentielle. Les 2 communes pôles concentrent la moitié des emplois de la sphère présentielle et près de 2 emplois sur 3 de la sphère non-présentielle. Fin 2012, les plus gros employeurs du territoire sont tous localisés à Bort-les-Orgues, la Maroquinerie des Orgues arrive en tête avec plus de 330 salariés. Le secteur hospitalier de Bort-les-Orgues arrive en seconde position avec environ 150 postes.

Entre 2006 et 2011, la proportion du nombre de chômeurs a légèrement diminué sur le territoire passant de 7% à 6% mais ce taux reste supérieur à la moyenne départementale. Le canton de Neuvic est beaucoup impacté par le chômage des jeunes âgés de moins de 25 ans, hommes et femmes.

Point de vue de l'Etat

- Maintenir l'armature locale en terme d'emplois permettant le maintien d'une population sur place
- Soutenir les emplois de la sphère présentielle

4.3 - Un tourisme « vert » dans un cadre préservé

Les deux communautés de communes ont pris, entre autres, la compétence « tourisme ». L'attractivité du territoire est, d'une part, orientée vers la nature et les sports de plein air toute l'année (nombreux plans d'eau, bases de loisirs et circuits pédestres). Il existe aussi d'autre part un tourisme orienté vers le patrimoine bâti, paysager et historique : (châteaux, sanctuaire gallo-romain, barrages hydroélectrique, musées). De plus, le projet de création d'un sentier de randonnée pédestre le long de la Dordogne est un projet structurant à encourager.

On recense de nombreux lits d'hébergements sous différentes formes : hôtels, gîtes, campings, locations. Un établissement présente une offre haut de gamme, le domaine de Mialaret à Neuvic. Néanmoins, le faible nombre d'offre haut de gamme contribue à créer un déficit qualitatif des hébergements qui donne à la destination une image « moyen de gamme, voire bas de gamme ». Son potentiel pourrait être valorisé par une mise en réseau des différents sites touristiques, une meilleure communication organisée autour d'une identité communautaire forte et une montée en gamme des offres d'hébergement (rénovation de l'existant, création d'une offre haut de gamme). Enfin, on recense de nombreux événements animant le territoire et faisant office de vitrine pour le territoire. L'essentiel de ces manifestations sont portées par l'office du tourisme de la Haute-Dordogne sur le canton de Neuvic et la commune de Bort-les-Orgues sur l'autre canton.

Point de vue de l'Etat

- Préserver et valoriser le patrimoine afin de renforcer l'attractivité du territoire
- Innover en proposant des offres de séjours innovants et/ou singuliers
- Améliorer l'offre en hébergement touristique (rénovation, montée en gamme)

5 - Habitat, un parc de grands logements anciens avec de nombreuses résidences secondaires

Le nombre de logements sur le territoire a légèrement augmenté: de 7480 en 2006 on atteint 7705 logements en 2011 soit un taux d'évolution de +3 % (+5 % au niveau départemental).

5.1 - Des résidences principales plus nombreuses à Bort-les-Orgues et une vacance bi-polarisée

La commune de Bort-les-Orgues, où le taux de résidences secondaires est le plus faible, propose la plus grande part relative (65%) et quantitative (1427 logements) de résidences principales. Les deux communes pôles représentent 2214 logements soit 50 % du parc de résidences principales. **La vacance des logements s'organise autour de deux communes pôles** qui représentent à elles 2 près de 70 % des logements disponibles : **la vacance à Bort-les-Orgues représente plus d'un logement sur quatre.**

L'ensemble Neuvic Liginiac concentre 12 % de la vacance soit 120 logements

Les 2 communes pôles regroupent 81 % de l'offre en logement social et 100 % de l'offre en logements collectifs. Le parc de logement social (avec prise en compte du parc privé social) représente avec 246 logements près de 6 % du parc de résidences principales ou bien encore 20 % du parc locatif du périmètre d'étude en 2013. Ce parc est occupé 74 % tandis que 8 % de ces logements sont vacants et disponibles à la location. Enfin, le reste de ces logements sociaux (18%) sont laissés volontairement vides par les bailleurs.

5.2 - Des résidences secondaires présentes sur tout le territoire

Dans un contexte Vallée de la Dordogne – Cantal qui est propice au tourisme vert, **une très grande majorité de communes affichent un taux de résidences secondaires supérieur ou égal à 30 % du parc de logements.** Si plusieurs communes, essentiellement situées sur les plateaux, affichent des taux supérieurs à 45 %, c'est la commune de Neuvic qui dispose du plus grand nombre de résidences secondaires avec 510 logements soit 37 % des logements de la commune et 22 % du parc total des résidences secondaires du territoire.

5.3 - La rénovation énergétique des logements anciens, un enjeu durable

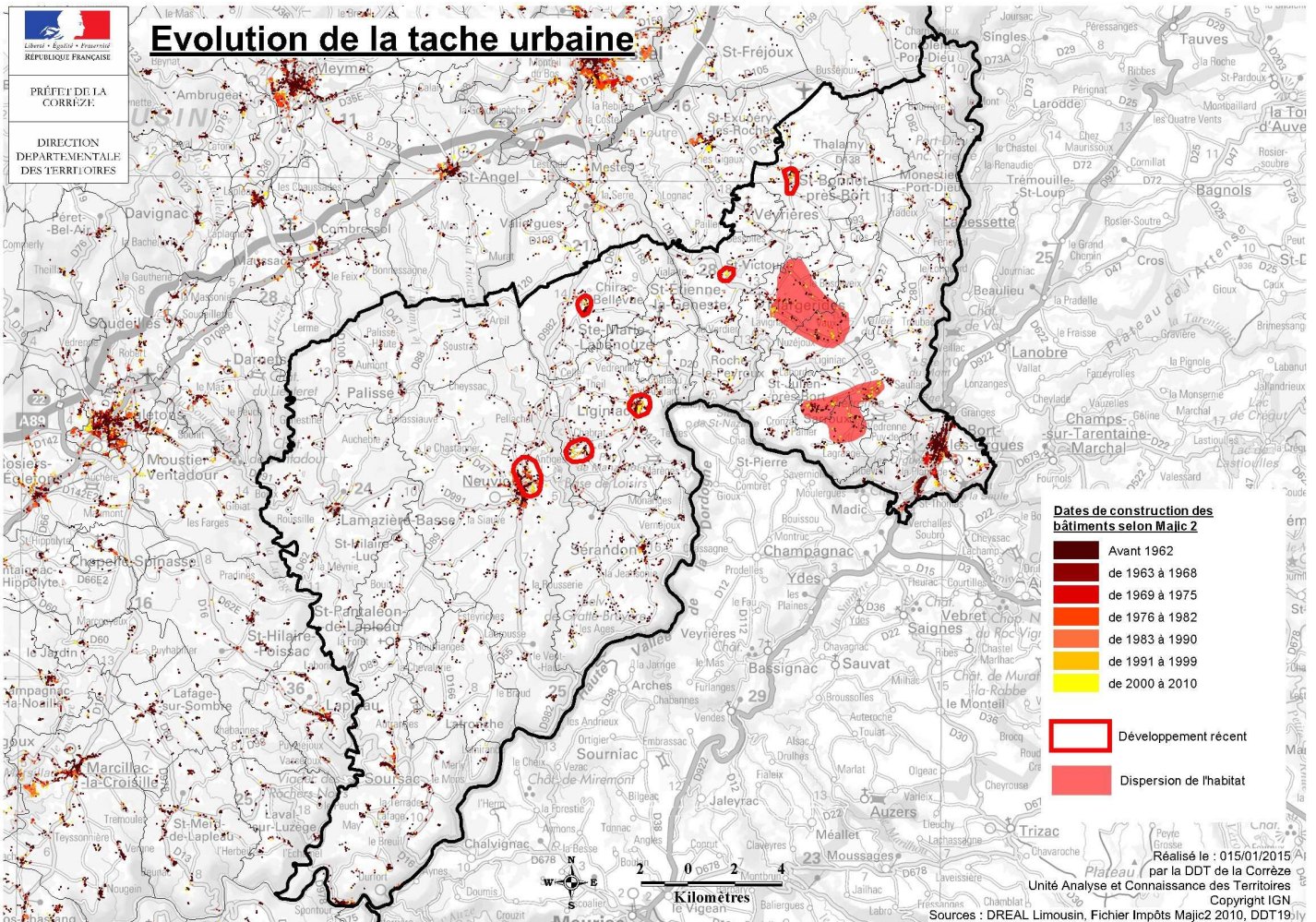
Près de la moitié des logements du territoire ont été construits avant 1949 (45%), un taux bien supérieur au niveau départemental (34 %). La part des constructions récentes, à partir de 1991, est très faible sur le territoire. **La part des résidences principales achevées après 2008 ne représente que 81 nouvelles constructions soit 2 %** alors que la moyenne départementale est six fois plus élevée avec un taux de 13 %.

5.4 - Une urbanisation diffuse

Sur l'ensemble du territoire, on peut constater une urbanisation linéaire et un habitat diffus hérité des nombreuses fermes traditionnelles du Limousin. Cet étalement urbain continue de se développer, notamment sur les communes traversées par les principaux axes routiers entre Ussel et Bort-les-Orgues et ne disposant pas de documents d'urbanisme contraignant. La CC de Val et Plateau Bortois est dotée de la compétence PLUi depuis peu. Une majorité de communes ne possède aucun document de planification. Ces territoires sont donc soumis au règlement national d'urbanisme (RNU) qui impose que toute nouvelle construction soit réalisée dans les seuls espaces déjà bâtis.

Plusieurs projets qui impacteront l'organisation actuelle :

- la révision du PLU de Neuvic
- la réalisation de PLU sur les 2 communautés de communes
- le projet de création d'un SCOT Haute-Corrèze sur le périmètre du pays



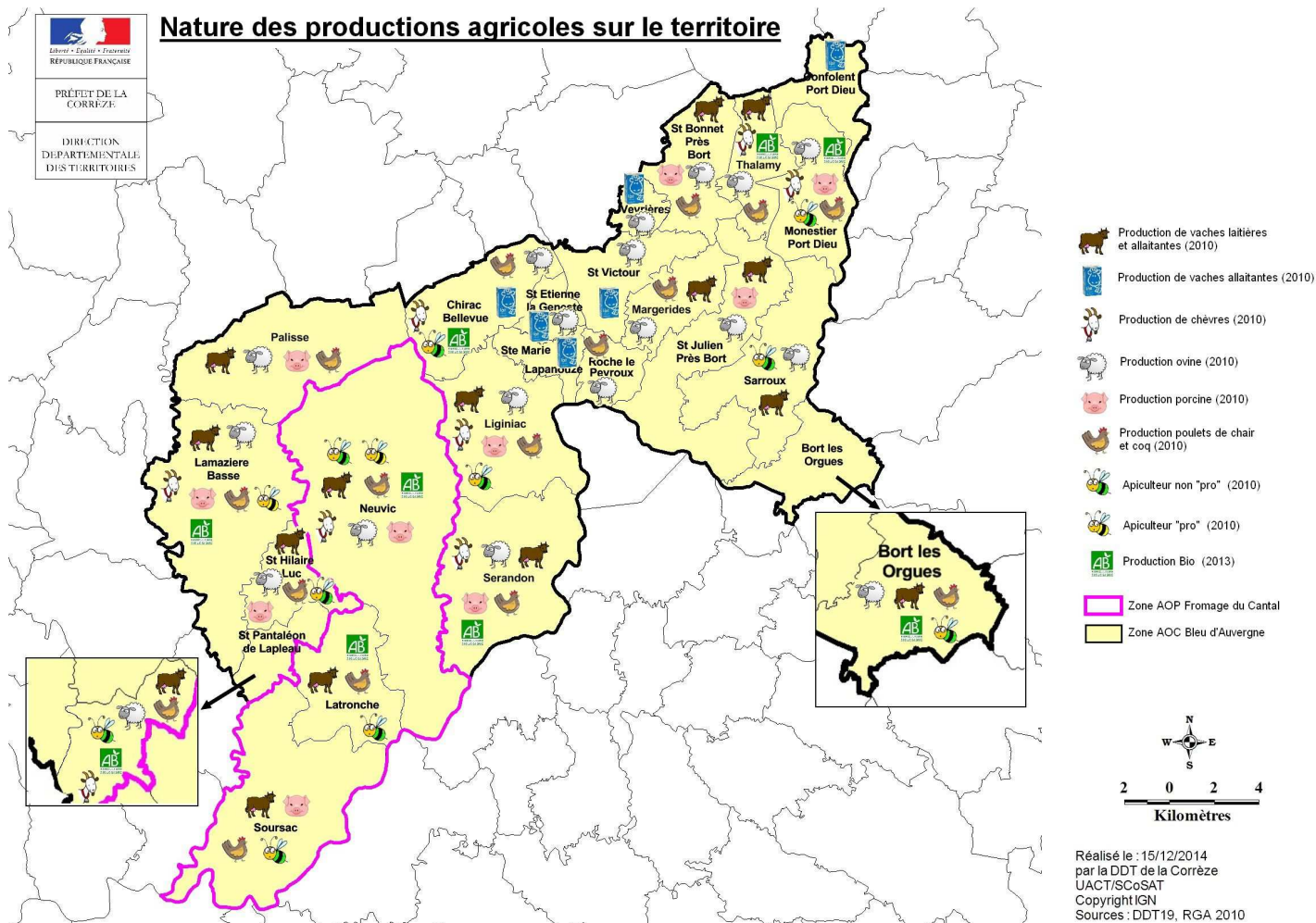
Point de vue de l'Etat

- Poursuivre les efforts en matière d'urbanisme afin de préserver le patrimoine bâti et les paysages
- Mieux encadrer les projets de constructions même s'ils sont peu nombreux
- Profiter de la réalisation du SCOT Haute-Corrèze pour organiser l'urbanisation des bourgs
- Renouveler les documents d'urbanisme obsolètes
- Résorber la vacance en redynamisant les centre-bourg notamment
- Poursuivre la rénovation du centre-ville de Bort-les-Orgues en supprimant les logements obsolètes

6 - Agriculture, un enjeu pour la vie locale

L'agriculture occupe près de 31 % du territoire (SAU 2010). Comme sur l'ensemble du département, le nombre d'exploitations diminue (-15%) et s'accompagne d'une légère baisse de la superficie agricole utilisée des exploitations (-1%). Les exploitants sont relativement jeunes puisque 56 % d'entre eux sont âgés de moins de 50 ans. Les plus de 50 ans sont plus nombreux sur le territoire de la CC Val et Plateaux Bortois et 14 % des exploitations agricoles du périmètre d'étude n'ont pas de successeur identifié. Cependant, **la transmission des exploitations sera un enjeu important** pour les années à venir pour les communes où l'âge moyen des exploitants est plus élevé.

On compte **26 jeunes agriculteurs installés avec la dotation JA pour la période de 2009 à 2014** inclus majoritairement dans le canton de Neuvic (14). Au niveau départemental, on dénombre 276 installations pour la même période : le territoire accueille donc 10 % des installations pour 6,8 % de la SAU.



Enfin, on dénombre **9 exploitations agricoles, 2 apiculteurs et 1 pisciculteur en agriculture biologique sur le territoire**. Au niveau départemental, en 2012, on recense 175 exploitations, 41 transformateurs et 9 distributeurs pour une surface totale de 6109 Ha. Il reste beaucoup d'efforts à faire dans ce domaine sur tout le département pour atteindre les objectifs du Grenelle de l'Environnement. De plus, une étude de la DRAAF montre qu'il reste de la disponibilité sur le marché des circuits courts.

Point de vue de l'Etat

- Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs
- Encourager la diversification agricole dont la double activité pour pérenniser l'activité agricole et la vie locale
- Soutenir et renforcer les circuits courts vers Ussel, Égletons et Tulle
- Encourager la production bio

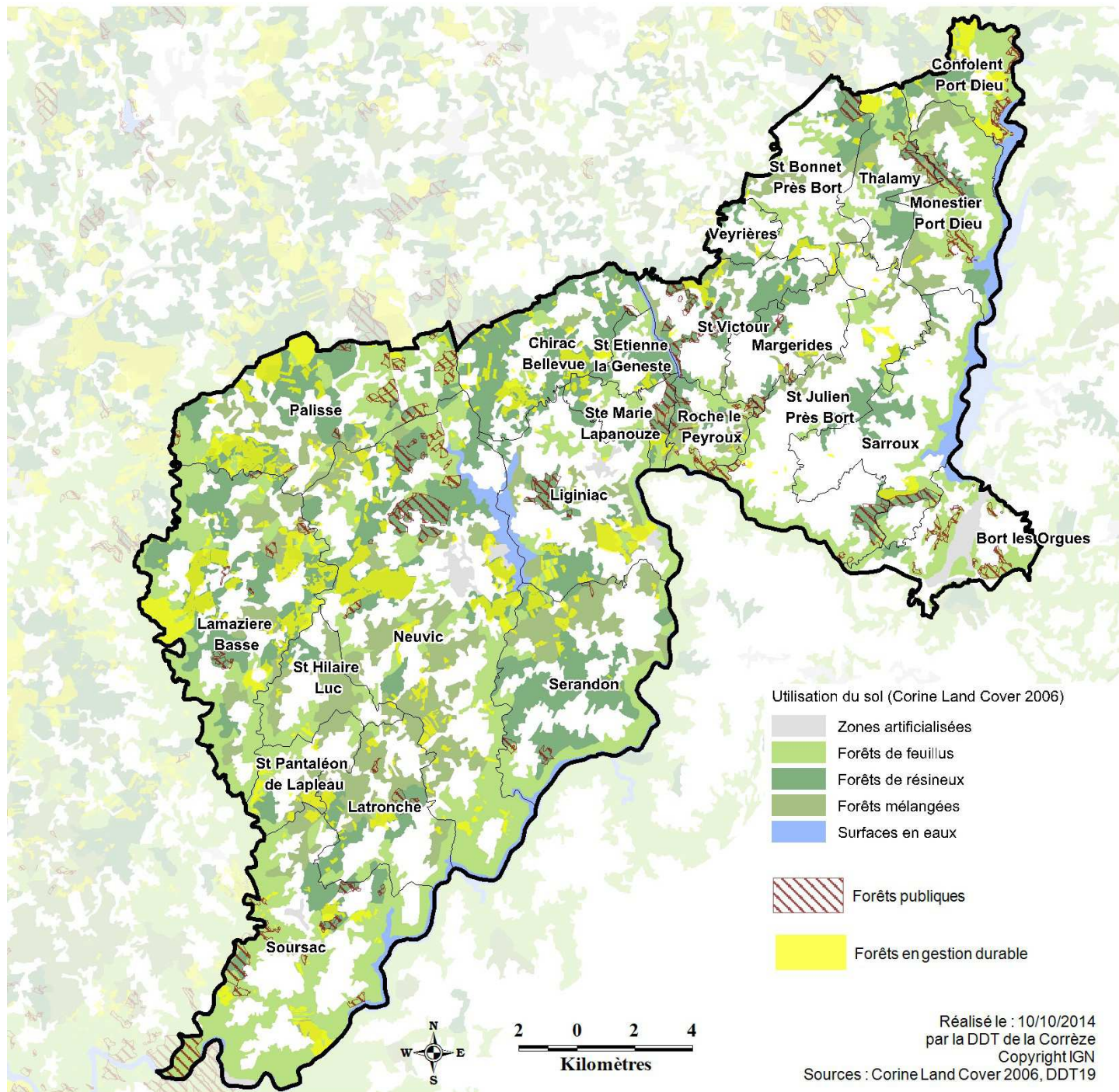
7 - La forêt, un atout économique et écologique

La forêt est très présente sur le territoire puisque le taux de boisement du territoire en 2003 est de 53% (44% en Corrèze) avec un taux d'enrésinement important de 48 % sur le territoire (40% en Corrèze). Le taux de boisement est inégal d'une commune à l'autre.

Si la part des feuillus est de 52% sur le territoire contre 60% sur le département, on note également des communes avec des taux supérieurs à 70 %. Si elles ont une valeur économique moindre, les forêts de feuillus ont un grand intérêt environnemental puisqu'elles sont le refuge d'une grande biodiversité.

14 % de la surface forestière du périmètre d'étude est couverte par un document de gestion durable où l'on note quelques particularités notables :

- Bort-les-Orgues, Monestier-Port-Dieu, Roche-Le-Peyroux, Saint-Etienne-la-Geneste et Saint-Hilaire-Luc qui représentent environ 11 % de la surface boisée du territoire ont un taux couverture nul ou quasi nul,
- Lamazière-Basse, Liginiaç, Palisse et Confolent-Port-Dieu qui représentent 28 % de la surface boisée du territoire affichent un taux de 20 % au moins.

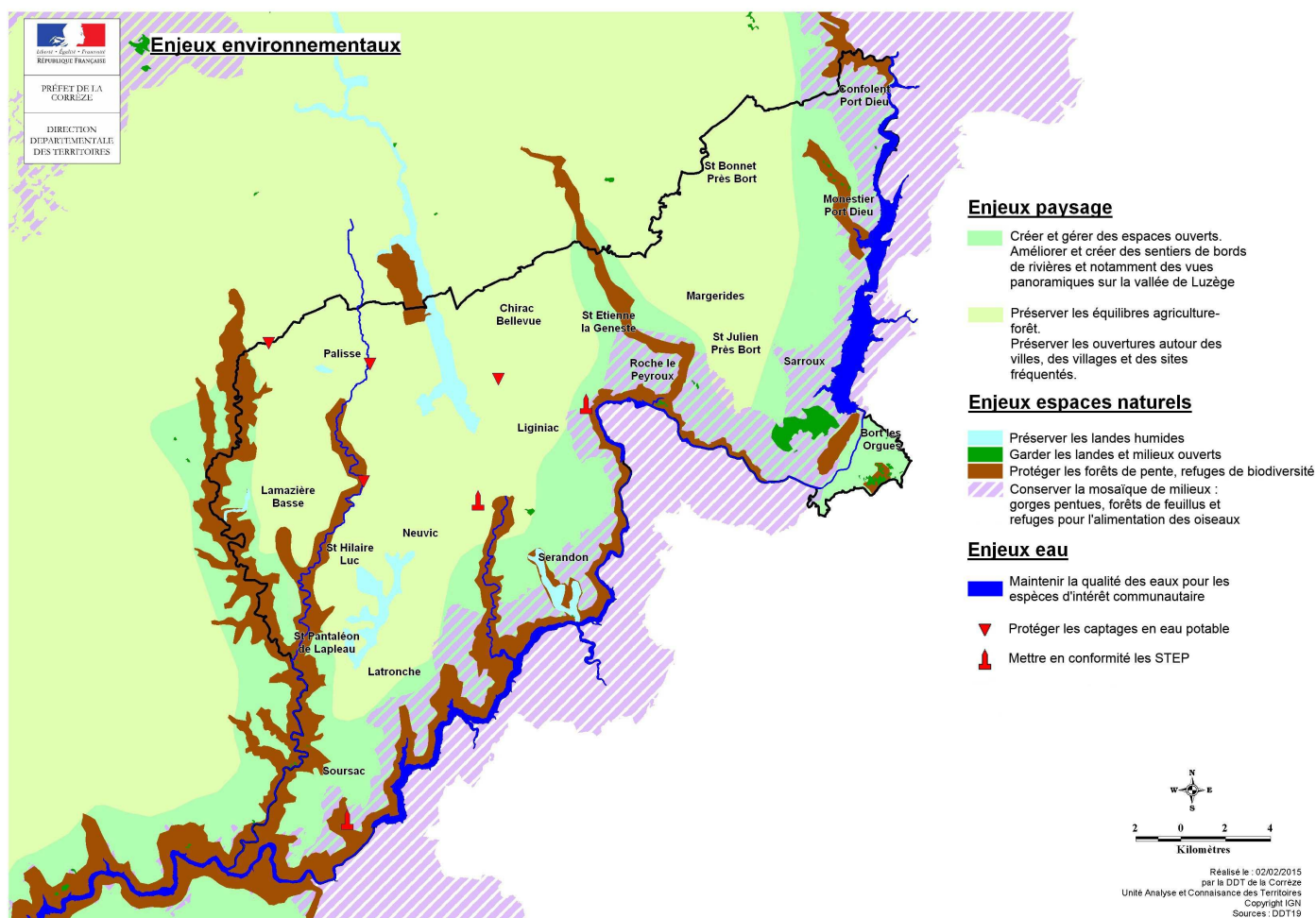


Point de vue de l'Etat

- **Améliorer l'équilibre feuillus/résineux**
- **Encourager les plans de gestion durable sur les grands massifs boisés du plateau**
- **Regrouper les propriétaires forestiers par l'utilisation des GIEEF pour permettre la mobilisation des bois tout en pérennisant la ressource forestière (reboisement après coupes rases)**

8 - Protection des espaces naturels remarquables

8.1 - Une biodiversité riche à préserver



Les ambiances paysagères sont sous **influence montagnarde** sur une grande partie du territoire étudié. Elles sont caractérisées par des altitudes comprises entre 500 et 700 mètres et les gorges de la Dordogne qui entaillent le relief et proposent un paysage de vallées remarquables.

Le 11 juillet 2012, l'UNESCO a inscrit le Bassin de la Dordogne au Réseau mondial des Réserves de biosphère. Ce réseau international rassemble des sites d'exception qui concilient conservation de la biodiversité, valorisation culturelle et développement économique et social.

Le territoire recense de nombreux sites inscrits, monuments classés et de périmètre de protection de monuments historiques. On y dénombre 19 ZNIEFF (12 de type I et 7 de type II) et 3 sites Natura 2000, tous liés à la présence de l'eau.

Le territoire est caractérisé par de **nombreux cours d'eau** dans des vallées encaissées avec des **milieux très diversifiés et complexes** tels que des tourbières, des zones humides, des landes sèches, des forêts de pentes, des végétations de rochers et de falaise siliceuses, des bois mélangés de feuillus. Grâce à cette diversité, les milieux sont d'une grande richesse d'un point de vue faunistique et floristique. **La protection de ces écosystèmes est donc primordiale pour préserver la biodiversité présente sur le territoire.**

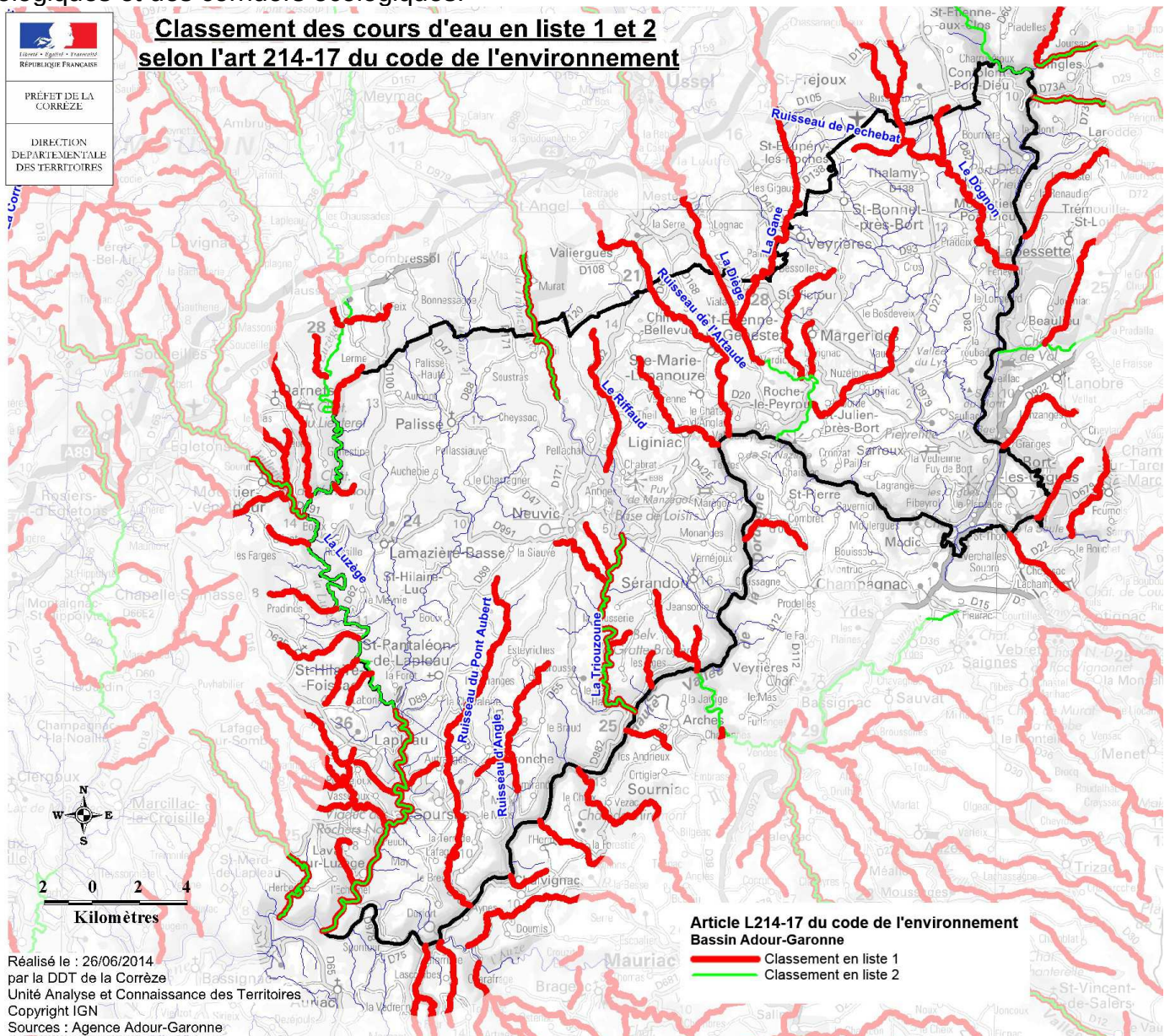
Point de vue de l'Etat

- Valoriser le patrimoine bâti dans le cadre des sites et paysages
- Concilier le tourisme vert et la protection des forêts de pentes, véritables corridors écologiques,

- Préserver la végétation des rochers et falaises en encadrant la pratique de l'escalade,
- Préserver les zones de landes et tourbières par le maintien ou le retour du pâturage extensif,
- Préserver les milieux aquatiques en interdisant la création de nouveaux plans d'eau et d'étangs ainsi qu'en conservant les zones de frayères.
- Encourager le développement des mesures agro-environnementales autour des plans d'eau pour préserver les espèces

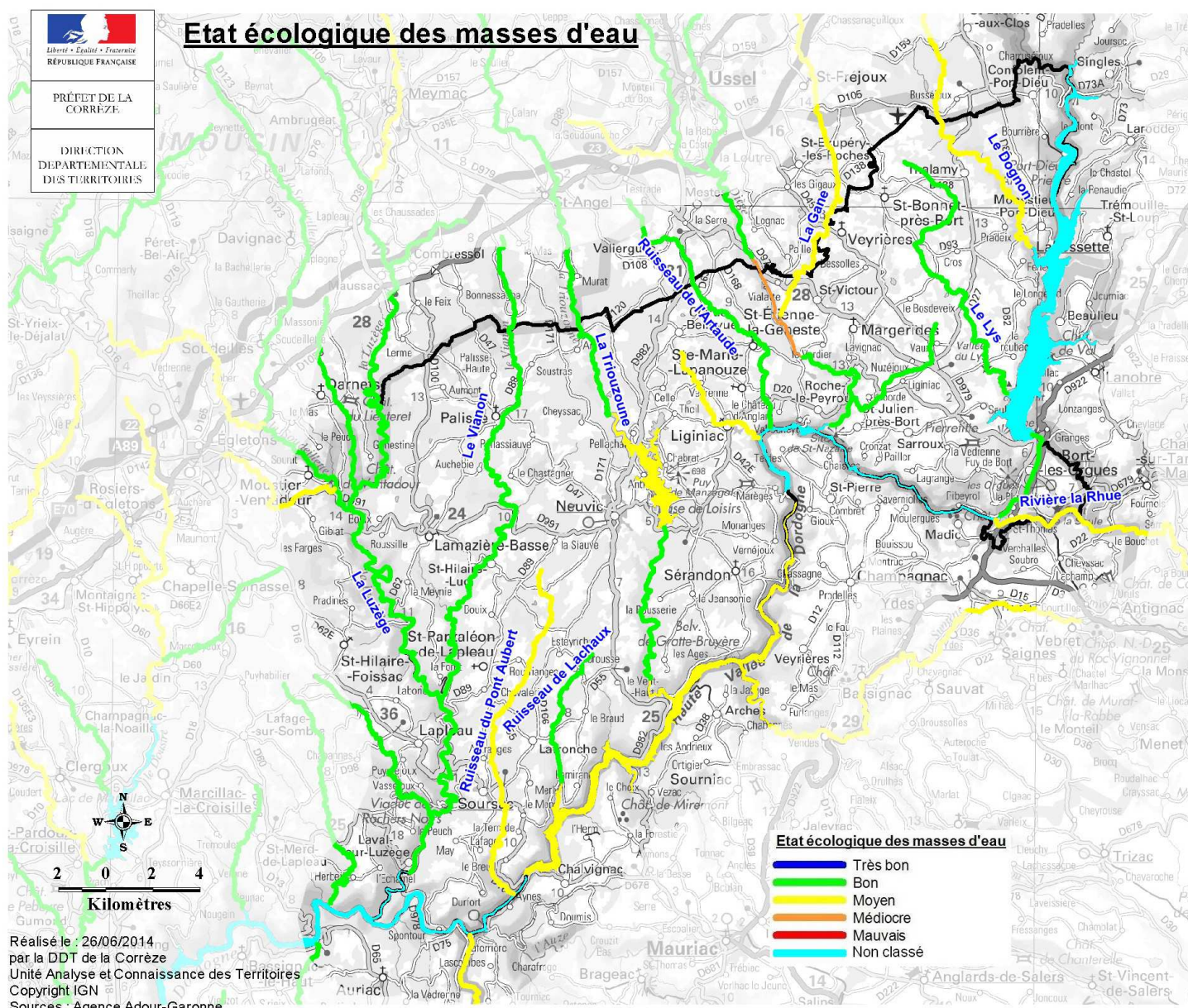
8.2 - Garantir un bon état écologique des cours d'eau

Le territoire étudié dépend du périmètre d'action de l'agence de l'eau Adour-Garonne avec les secteurs de bassins versants « la Dordogne du confluent du Chavanon au confluent de la Rhue », « la Dordogne du confluent de la Rhue au confluent de la Sumène », « la Dordogne du confluent de la Sumène au confluent de l'Auze » et « la Luzège ». On y dénombre de nombreux cours d'eau, la plupart sont inscrits dans les nouveaux classements introduits par l'article 6 de la LEMA et déclinés dans l'article L. 214-17 du code de l'environnement faisant de ces cours d'eau à la fois des réservoirs biologiques et des corridors écologiques.



L'analyse de l'état des masses d'eau issue de l'évaluation du SDAGE Adour-Garonne a été mise à jour en 2013. Si une grande majorité des cours d'eau affichent un état écologique « très bon » et « bon », on note :

- 4 masses d'eau ont un état « moyen »,
- 2 masses d'eau fortement modifiées ont un état « moyen »,
- 1 masse d'eau fortement modifiée a un état médiocre.



Le relevé, **non exhaustif**, mené en 2011 par la fédération de pêche sur une partie des cours d'eau du territoire, fait apparaître **73 obstacles de différents types (buses, seuils, encombre,...)** où un tiers de ceux-ci ne sont pas franchissables. Le Vianon concentre à lui seul un quart des obstacles recensés.

Point de vue de l'Etat

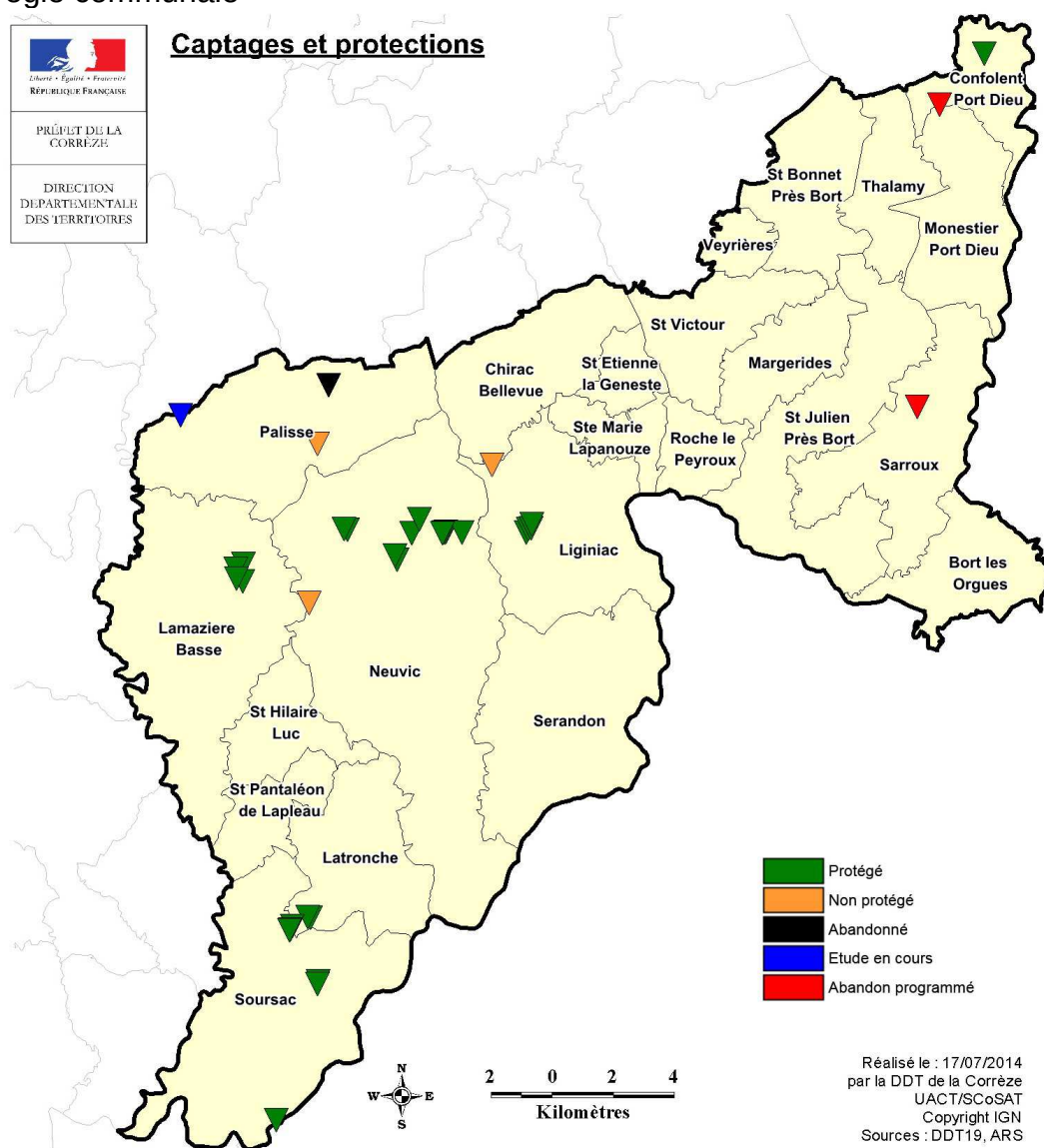
- Poursuivre le recensement et le traitement des seuils pour garantir la continuité écologique en priorité sur les rivières classées en liste 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement,
- Restaurer la qualité des cours d'eau dégradés en interdisant la création de nouveaux étangs, en aménageant, voire en effaçant, les plans d'eau existants
- Maintenir le bon état des cours d'eau

9 - Une alimentation en eau potable (AEP) aux multiples ressources

En Corrèze, l'eau utilisée pour la consommation humaine provient soit de prises d'eau sur les cours d'eau superficiels, soit de forages, soit de captages en nappes d'arènes ou plus rarement en nappes phréatiques. En raison de la situation superficielle de ces nappes, les sources sont nombreuses, généralement diffuses, et le débit est modeste et fluctuant. Les captages sont sensibles à la pluviométrie, ainsi qu'aux contaminations superficielles, et leur potabilité implique une excellente qualité sanitaire du bassin versant d'alimentation.

Le service de distribution de l'eau potable est assurée sur le périmètre d'étude par :

- le syndicat à vocation multiple (SIVOM) du RIFFAUD
- le syndicat d'alimentation en eau potable du canton de Bort-les-Orgues, géré sous forme d'affermage,
- un service d'eau potable géré sous forme d'affermage
- une régie communale



On recense **36 ressources** sur le territoire. De plus, les communes de Bort-les-Orgues, Palisse et Soursac disposent de ressources localisées à l'extérieur du territoire. On note également qu'un des captages exploités par la commune de Darnets se trouve sur le périmètre d'étude. La grande majorité des points pérennes sont protégés, ou sont en cours de protection. Une partie des points de captage qui ne sont pas protégés seront vraisemblablement abandonnés.

Un bilan besoins-ressources 2010 a été élaboré lors du schéma départemental d'alimentation en eau potable de la Corrèze. Il met en avant plusieurs points importants :

- non-conformité administrative des prélèvements de surface exploités par le SIVOM du Riffaud et la SIAEP du canton de Bort-les-Orgues
- les communes de Confolent-Port-Dieu, Soursac et Lamazière-Basse, qui achètent de l'eau aux 2 syndicats précités, sont liées aux contraintes de ces derniers,
- les captages non encore protégés de Soursac doivent être rendus conformes,
- les eaux prélevées dans le milieu naturel doivent recevoir les traitements nécessaires,
- les branchements en plomb du réseau de distribution de la ville de Bort-les-Orgues devront être remplacés à court terme.

Fin 2013, **trois équipements sont à mettre en conformité** afin de réduire l'impact des pollutions ponctuelles : Ligniac Bourg, Neuvic et Soursac le Breuil.

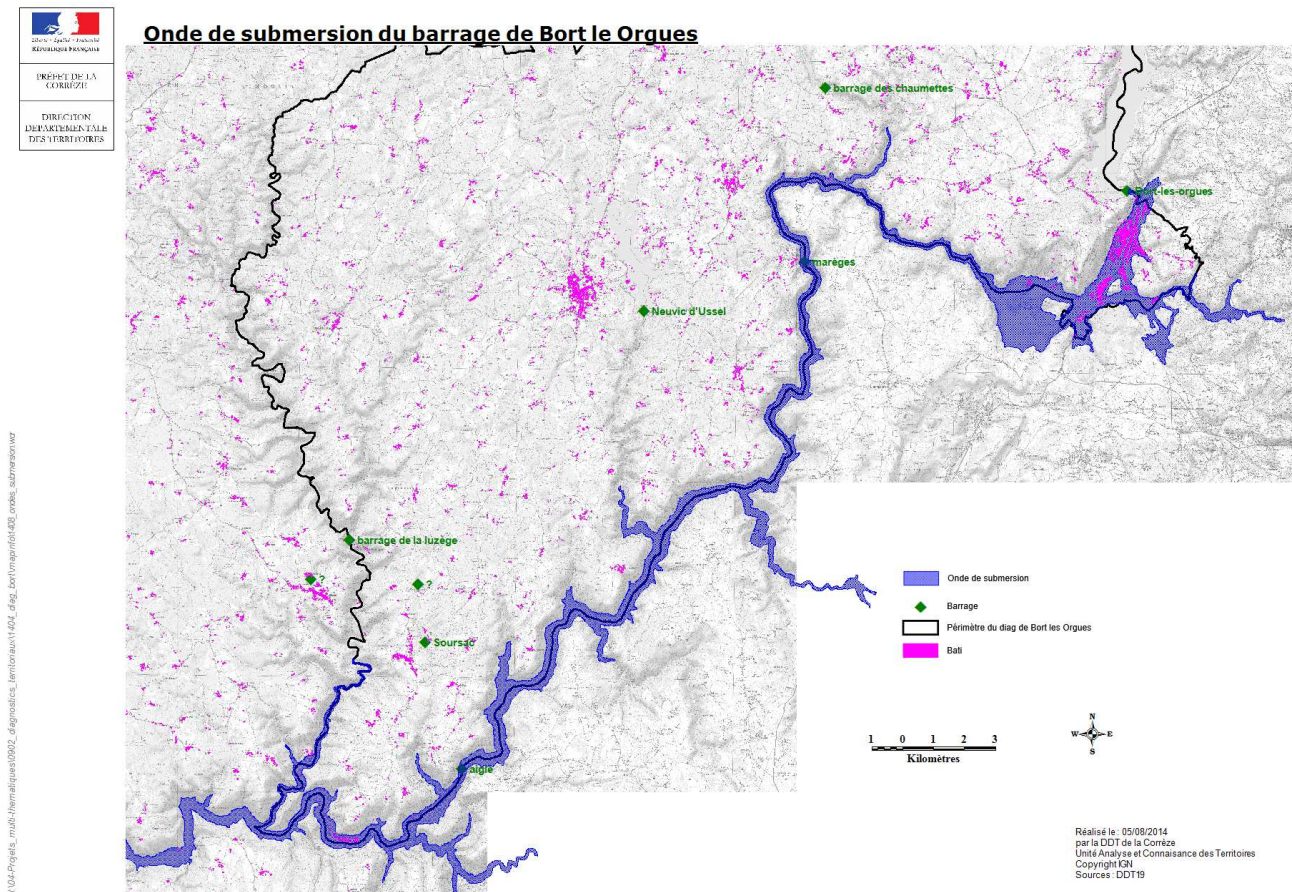
Point de vue de l'Etat

- **Encourager la mutualisation des investissements voire de la gestion des services**
- **Améliorer la qualité des réseaux pour augmenter leur rendement**
- **Protéger les quelques captages qui ne sont pas encore conformes**
- **Mettre en place la restructuration des 3 plus importantes collectivités (SIAEP du canton de Bort-les-Orgues, commune de Bort-les-Orgues et SIVOM du Riffaud)**
- **Mettre en conformité les stations d'épuration non-conformes dont celles de Neuvic et Soursac en priorité**

10 - Un risque technologique majeur : la rupture de barrage

La région Limousin est très riche en barrages de toutes catégories, on recense 6 ouvrages de classe A sur le territoire : Bort-les-Orgues, Marèges, l'Aigle, Neuvic d'Ussel, Chaumettes et Luzèges.

Une rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale de l'ouvrage et entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval, voire un gigantesque torrent. Le risque de rupture brusque et inopinée est très faible, et très probablement nul pour les ouvrages récents qui bénéficient d'une technologie éprouvée.



La carte du risque représente les zones menacées par l'onde de submersion qui résulterait d'une rupture totale de l'ouvrage de Bort-les-Orgues.

PCS et DICRIM, les outils de prévention

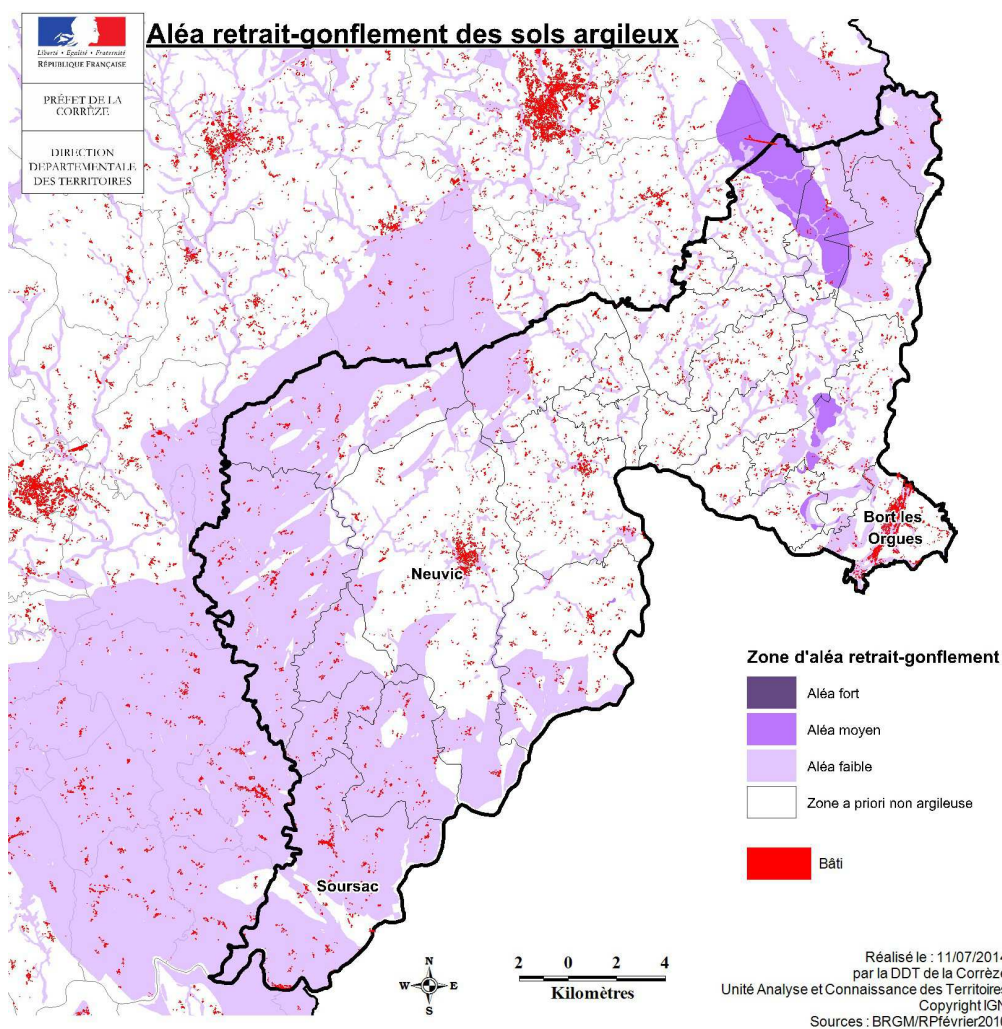
Fin 2013, hormis Sainte-Marie-Lapanouze qui est en train de rédiger son PCS, toutes les communes du territoire soumises à l'obligation de réaliser un PCS sont en conformité, les DICRIM ont également été réalisés. D'autres communes, Lamazière-Basse et Chirac-Belleuve, ont également réalisé ce document.

En résumé

- Informer la population sur les risques de rupture de barrages et les conduites à tenir en cas d'alerte
- Finaliser le plan communal de sauvegarde de Sainte-Marie-Lapanouze et rédiger le dossier d'information communal sur les risques majeurs

10.1 - Un aléa hétérogène de retrait-gonflement des sols argileux

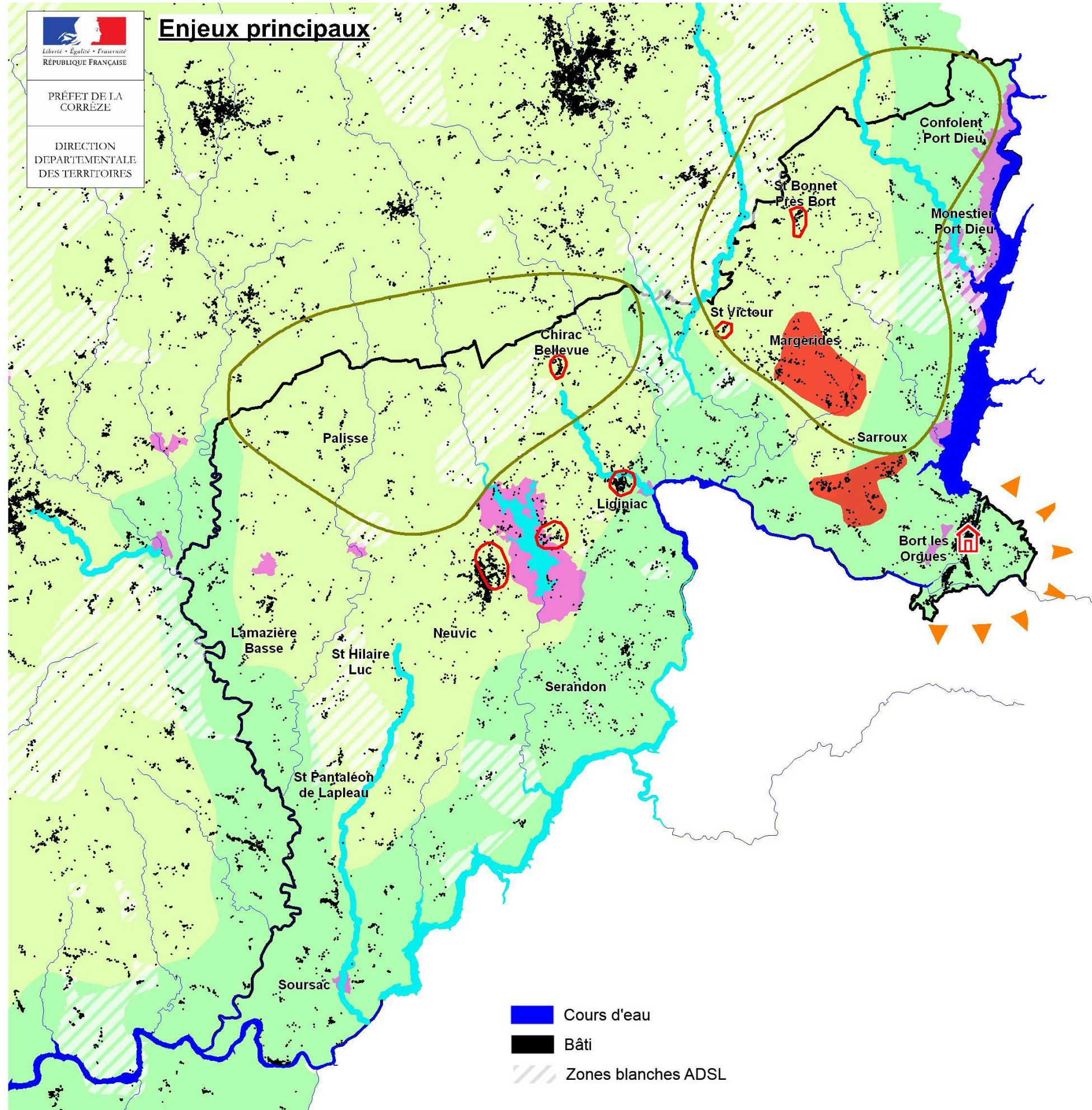
Le périmètre d'étude présente localement un risque d'aléa faible principalement concentré autour de la commune de Neuvic et au nord-est du territoire. Cependant on peut noter un aléa moyen sur une frange au nord-est du périmètre d'étude sur les communes de Thalamy, dont le bourg, et de Saint-Bonnet-près-Bort ainsi que sur la commune de Sarroux.



En résumé

- plusieurs cavités issues d'ouvrages civils répertoriées
- un risque aléa retrait-gonflement des terres argileuses moyen sur Thalamy, Saint-Bonnet-près-Bort et Sarroux ainsi qu'une partie du territoire soumis à un aléa faible

Enjeux principaux



Enjeux paysage

- Créer et gérer des espaces ouverts et des vues panoramiques dans la vallée de la Luzège. Améliorer et créer des sentiers de bord de rivière.
- Préserver les équilibres agriculture-forêt. Préserver les ouvertures autour des villes, des villages et des sites fréquentés.

Enjeux aménagement et habitat

- Valoriser le patrimoine bâti et paysager
- Limiter la dispersion de l'habitat
- Contenir le développement de l'habitat récent
- Résorber la vacance des logements
- Optimiser la synergie vers le Cantal

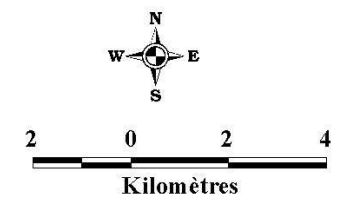
Enjeu eau

- Atteindre un bon état écologique

Enjeu forêt

- Inciter à la gestion durable des forêts sur les plateaux

- Cours d'eau
- Bâti
- Zones blanches ADSL





**Direction Départementale des Territoires
de la Corrèze**

**Service de la Connaissance, de la Sécurité
et de l'Appui aux Territoires**
Cité administrative Jean Montalat
BP 314
19 011 TULLE cedex
Tél. : 01 40 81 21 22



Affaire suivie par :
Florence MARTIN
DDT19/SCoSAT/ACT

Rédacteur :
Alexandre ESSEGHIR
DDT19/SCoSAT/ACT